

le kilogramme; en juillet, ce droit a été haussé à 8 cents le kilogramme.

On s'attend à ce que la Commission américaine du commerce international prenne la semaine prochaine une décision finale sur la question de savoir si les importations de porc canadien portent préjudice à l'industrie américaine. Si un préjudice est constaté, M. Crosbie a déclaré qu'il demandera au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) de décider si la méthode utilisée pour déterminer la subvention prétendue est conforme aux dispositions de l'Accord général.

Le ministre de l'Agriculture Mazankowski a confirmé que le gouvernement fédéral entend se servir de tous les moyens dont il dispose pour défendre les intérêts commerciaux du Canada.

M. Mazankowski a déclaré: "Nous continuerons à collaborer étroitement avec le Conseil canadien du porc, le Conseil des viandes du Canada et le gouvernement de l'Alberta pour préparer des stratégies conjointes garantissant que nos produits du porc sont traités équitablement sur le marché des États-Unis".

-- 30 --

Pour de plus amples informations, communiquer avec:

Service des relations avec les  
médias  
Affaires extérieures et  
Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874

Glenn Hansen  
Politiques de commerce  
international  
Agriculture Canada  
(613) 995-7586